

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 5 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 5 décembre 2011, 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général, trésorier et greffier par intérim.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

1. *Moment de réflexion*
2. *Ouverture de la séance*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Période de questions :* *De 19 h à 19h05*
Environ 20 personnes
étaient présentes dans la
salle des délibérations.
5. *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7*
novembre 2011.
6. *Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire*
du 22 novembre 2011

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

7. *Adoption du Journal des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois novembre 2011.*
8. *Dépôt par le Directeur général, trésorier et greffier par intérim des rapports suivants :*
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 30 novembre 2011
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 1^{er} décembre 2011
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours
Valeur au cours du mois de novembre 2011 : 1 192 801,00\$
Valeur cumulative pour l'année 2011 : 11 797 523,00 \$
 - Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2011
 - 2 interventions
 - 3 interventions (entraïdes)
 - Registre mensuel comparatif du site de matériaux secs
Mensuel de novembre 2011 et annuel
 - Document de déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
 - Dépôt du procès-verbal de la vente pour non paiement des taxes municipales ayant eu lieu le 23 novembre 2011

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Adoption du règlement numéro ____-2011 ayant pour objet les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations et abrogeant les règlements numéros 08-2000 et 08-01-2003, notamment pour modifier les dates des versements des taxes municipales annuelles
- G.2** Adoption du règlement de tarification numéro 170-04-2011 modifiant le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l'article 3.4 concernant le site de matériaux secs ;
- G.3** Adoption du règlement numéro _____ décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Des Rives par la Ville de Brownsburg-Chatham

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.4** Avis de motion : Adoption du règlement numéro 184-01-2011 modifiant le règlement numéro 184-2011 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin des Épinettes ainsi que des emplacements civiques des 21, 25 et 29 chemin Saint-Michel par la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour remplacer les numéros civiques par des numéros de matricules
- G.5** Réaffectations budgétaires pour l'exercice financier 2011 – Approbation des réaffectations budgétaires interfonction
- G.6** Mandat forfaitaire à la firme d'avocats « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés »
- G.7** Renouvellement de la police d'assurance générale municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012
- G.8** Renouvellement du mandat du vérificateur externe – « Amyot Gélinas, comptables agréés » pour la vérification des exercices financiers se terminant le 31 décembre 2011, le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013
- G.9** Autorisation de transfert à même le Fonds de Parcs au montant de 17 672 \$ toutes taxes incluses
- G.10** Abrogation de la résolution numéro 08-07-257
- G.11** Gestion des matières résiduelles (collecte et transport) / Cession de contrat

RESSOURCES HUMAINES

- G.12** Autorisation d'embauche de deux (2) chauffeurs/opérateurs temporaires pour la période hivernale 2011 / 2012
- G.13** Nomination d'un directeur par intérim au Service des travaux publics
- G.14** Ajustement salariale – Secrétaire de direction/Agent de ressources humaines
- G.15** Ajustement salariale – Secrétaire de direction/Direction générale

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS & CULTURES

- L.1** Autorisation de laisser la gestion du camp de jour pour les citoyens de Brownsburg-Chatham au Parc Carillon et autorisation d'un budget de 12 073 \$
- L.2** « Société Culturelle du Pavillon des Jardins » – Demande de financement pour les activités de l'année (2012)

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du Règlement numéro 058-03-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre un usage additionnel au commerce dans la zone centre-ville CV-224
- U.2** Addenda au protocole d'entente promoteur entre la Ville et la compagnie 9216-8988 Québec inc visant le projet résidentiel Domaine Cadieux / Compensation pour milieux humides
- U.3** Adjudication de contrat – Services professionnels en urbanisme
- U.4** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00021 – Création des lots 4 957 884 à 4 957 889 du cadastre du Québec

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et de Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale)/ décompte #5
- T.P.2** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et associés » pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain / décompte #5

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- T.P.3** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (Du Couvent à Des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte #5
- T.P.4** Modification au contrat de déneigement du secteur 3 de la Ville de Brownsburg-Chatham – Ajout de rues pour la saison hivernale 2011-2012
- T.P.5** Permis de voirie et raccordement routier – Demande d'autorisation et mandat de signatures
- T.P.6** Autorisation de travaux – Sentiers de motoneiges – « Club de motoneige le Hibou Blanc »
- T.P.7** Renouvellement des droits de passage et autorisation au « Club de Motoneige Argenteuil Inc. » à traverser divers chemins municipaux, pour la saison d'hiver 2011-2012, ainsi que l'utilisation de certains chemins ou emprises de rues appartenant à la Ville, le tout conformément à la réglementation applicable (MTQ)
- T.P.8** Autorisation d'achat et installation de trois (3) aérothermes à l'aréna Gilles-Lupien de la Ville de Brownsburg-Chatham – Dépense remboursée à 100% par la MRC d'Argenteuil
- T.P.9** Demande de don de deux (2) tonnes de sel pour le chemin du Monastère Vierge Marie la Consolatrice

9. *Correspondance*

10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

11. *Varia*

12. *2^{ième} période de questions*

13. *Levée de la séance*

11-12-364

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter deux (2) items à l'ordre du jour ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient reportés à l'ordre du jour, à savoir :

G.12 Autorisation d'embauche de deux (2) chauffeurs/opérateurs temporaires pour la période hivernale 2011 / 2012 ; et

U.3 Adjudication de contrat – Services professionnels en urbanisme

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 19 h à 19h05 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

11-12-365

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

11-12-366

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2011.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 novembre 2011 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

11-12-367

ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André Mc Nicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de novembre 2011 au montant de 160 450,53 \$

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

GESTION ET ADMINISTRATION

11-12-368

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 185-2011 AYANT POUR OBJET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 08-2000 ET 08-01-2003, NOTAMMENT POUR MODIFIER LES DATES DES VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES ANNUELLES

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance extraordinaire du 22 novembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

ATTENDU la lecture faite du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

ARTICLE 1 :

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement aura préséance sur tous autres règlements municipaux du Village de Brownsburg-Chatham et du Canton de Chatham.

ARTICLE 3 :

Les taxes foncières doivent être payées en un (1) versement unique.

Toutefois, lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en quatre (4) versements égaux.

ARTICLE 4 :

La date ultime où est exigible et payable le versement unique ou le premier (1^{er}) versement des taxes foncières est le trentième (30^{ième}) jour qui suit l'expédition du compte. Les deuxième (2^{ième}), troisième (3^{ième}) et quatrième (4^{ième}) versements deviennent respectivement exigibles et payables les cent vingtième (120^{ième}) jour, les cent quatre-vingtième (180^{ième}) jour et les deux cent soixante-dixième (270^{ième}) jour suivant l'expédition du compte, le cas échéant.

ARTICLE 5 :

Les modalités de paiement établies aux articles 3 et 4 du présent règlement s'appliquent également aux compensations municipales que la municipalité perçoit, aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suites à une correction au rôle d'évaluation.

ARTICLE 6 :

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible (pas de perte de privilège).

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 7 :

Le taux d'intérêt ainsi que la pénalité sont fixés annuellement par l'adoption du règlement de tarification ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière ainsi que de fixer les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que les taux variés de la taxe foncière sur certains immeubles sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et deviennent exigibles à l'échéance de chacun des versements.

ARTICLE 8

Que les règlements numéros 08-2000 et 08-01-2003 ayant pour objet les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations relatifs aux modalités de paiement adoptés par les municipalités du Canton de Chatham et du Village de Brownsburg soient abrogés.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et
greffier par intérim

Avis de motion : Le 22 novembre 2011
Adoptée ce : Le 5 décembre 2011
Affiché ce : Le 16 décembre 2011

Adoptée à l'unanimité

11-12-369

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION
NUMÉRO 170-04-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 170-2010 DE TARIFICATION DE CERTAINS
BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, NOTAMMENT POUR MODIFIER
L'ARTICLE 3.4 CONCERNANT LE SITE DE
MATÉRIAUX SECS ;**

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-2010;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 22 novembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie l'article 3.4 du règlement 170-2010 en le remplaçant par le suivant :

3.4 Site de matériaux secs :

Tout contribuable, avec obligation de présenter une preuve de résidence, qui désire utiliser le site de matériaux secs pour disposer de certains matériaux et/ou objets devra payer les frais suivants :

Coffre de voiture : 3\$

Camionnette (pick-up) et/ou remorque et/ou véhicule utilitaire sport : 10 \$

Camions 6 roues : 20 \$

Si un résident arrive avec une camionnette et une remorque attachée, le coût sera de 20 \$. De plus, chaque visite au site est payante.

Tous les produits faisant partie de la catégorie des résidus domestiques dangereux (RDD) ne sont pas autorisés.

Tous les matériaux servant à la construction de toiture, spécifiquement les bardeaux d'asphalte sont strictement interdits.

Argent comptant seulement.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Rappel des heures du site de matériaux secs :

Lundi au vendredi : De 9 h à 16 h
Samedi et dimanche : De 9 h à 14 h

Ouvert sur l'heure du dîner.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement amende le règlement numéro 170-2010 et ses amendements de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et
greffier par intérim

Avis de motion : 22 novembre 2011
Adoption du règlement : 5 décembre 2011
Affiché et publié : Le 16 décembre 2011

Adoptée à l'unanimité

11-12-370

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2011 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES RIVES PAR LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir de l'article 70 de la loi sur les compétences municipales afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une requête de la majorité des contribuables intéressés aux travaux de déneigement aux frais desdits contribuables du chemin Des Rives;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné soit avisé de procéder aux travaux de déneigement requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le présent règlement numéro 186-2011 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Des Rives, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 15 avril 2012, la Ville prendra à sa charge l'entretien partiel du chemin Des Rives. Les travaux suivants seront effectués :

Le déneigement pour un montant maximal de 1780.08 \$ toutes taxes incluses ;

Un plan de la section du chemin Des Rives ainsi que des emplacements civiques où la Ville prendra à sa charge l'entretien partiel dudit chemin, est annexé au présent règlement et en fait partie comme s'il était ici reproduit ;

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien partiel du chemin Des Rives, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2012;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Ville n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien partiel du chemin Des Rives, une tarification de 71,20 \$, toutes taxes incluses ainsi que des frais d'administration de 15% seront imposés à chacun des vingt-cinq (25) propriétaires de maison et/ou chalet du chemin Des Rives. La liste de ces vingt-cinq (25) propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite ;

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble qui bénéficie des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité, aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification sera ajoutée sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinél
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et
greffier par intérim

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Affiché et publié :

7 novembre 2011
5 décembre 2011
16 décembre 2011

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Annexe au règlement 186-2011

LISTE DES MATRICULES ET ADRESSES

2766-90-1107	54	Chemin des Rives
2766-91-6268	65	Chemin des Rives
2766-90-4168	58	Chemin des Rives
2765-89-1315	13	rue Helene
2765-98-8052	29	Chemin des Rives
2766-90-0391		Chemin des Rives
2765-99-2053	50	Chemin des Rives
2765-89-8914	1	rue Helene
2866-03-3113	78	Chemin des Rives
2766-90-9210	18	Chemin des Rives
2866-00-0372	14	Chemin des Rives
2766-92-9453	73	Chemin des Rives
2865-09-4972	6	Chemin des Rives
2765-89-4380	6	rue Helene
2866-02-5644	74	Chemin des Rives
2765-99-7653	22	Chemin des Rives
2765-88-9458	41	Chemin des Rives
2765-99-5400	30	Chemin des Rives
2866-02-5214	70	Chemin des Rives
2765-99-6619	26	Chemin des Rives
2765-89-6465	2	rue Helene
2765-88-4098	9	rue Helene
2866-01-1909	10	Chemin des Rives
2765-89-6506	5	rue Helene
2865-09-7421	5	Chemin des Rives

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION : EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184-01-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184-2011 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES ÉPINETTES AINSI QUE DES EMPLACEMENT CIVIQUES DES 21, 25 ET 29 CHEMIN SAINT-MICHEL PAR LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR REMPLACER LES NUMÉROS CIVIQUES PAR DES NUMÉROS DE MATRICULES

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

11-12-371

**RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2011 – APPROBATION DES
RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRE INTER FONCTION**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une réaffectation budgétaires pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit approuver ladite réaffectation budgétaire et doit également autoriser les transferts de fonds, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la réaffectation budgétaire inter fonction suivante, à savoir :

Provenance	Destination	Montant
02-140-00-141	02-191-00-522	8 100 \$

Adopté à l'unanimité

11-12-372

**MANDAT FORFAITAIRE À LA FIRME D'AVOCATS
« DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT &
ASSOCIÉS »**

CONSIDÉRANT les frais annuels engendrés en services juridiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réduire lesdits frais engendrés par une meilleure gestion;

CONSIDÉRANT QUE l'approche de mandat forfaitaire annuel va en ce sens;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés », en date du 26 septembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée des options A et B expliquées dans ladite offre de services;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE Conseil municipal autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim à mandater la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés » pour un montant forfaitaire annuel de 10 500 \$, plus les taxes applicables, selon les termes décrits dans l'offre de services de ladite firme, et ce, afin d'assurer les services juridiques requis par la Ville au cours de l'année 2012.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

11-12-373

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE GÉNÉRALE MUNICIPALE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) DU 31 DÉCEMBRE 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre de la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ) pour ses assurances générales ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoient qu'une Ville peut déléguer son pouvoir en matière d'assurance à la *Fédération Québécoise des Municipalités* (FQM) ;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement pour l'année 2012 reçue le 21 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de renouvellement de la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ), au montant de 156 927 \$, toutes taxes incluses, pour l'assurance générale de l'année 2012.

QUE le directeur général, trésorier et greffier par intérim soit autorisé à effectuer ce paiement de la prime annuelle et également toute modification en cours d'année suite à l'ajout ou au retrait d'équipements, de bâtiments ou de véhicules.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant soit également autorisé à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

11-12-374

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – AMYOT GÉLINAS, COMPTABLES AGRÉÉS POUR LA VÉRIFICATION DES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme « Amyot, Gélinas, comptables agréés », en date du 28 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de renouveler le mandat de la firme « Amyot, Gélinas, comptables agréés » pour la vérification des exercices financiers devant se terminer le 31 décembre 2011, et ce, pour un montant de 21 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

11-12-375

AUTORISATION DE TRANSFERT À MÊME LE FONDS DE PARCS AU MONTANT DE 17 672 \$ TOUTES TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Orica par sa corporation « OriCace » a acheté un module de jeux à installer dans la cour de l'école Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagé en tant que partenaire à installer ce module sur le terrain de l'école Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE l'installation a été fait par la compagnie « Jambette Évolujou » au montant de 17 672 \$, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de cette somme à même le Fonds de parcs.

Adoptée à l'unanimité

11-12-376

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 08-07-257

CONSIDÉRANT la résolution numéro 08-07-257 laquelle autorisait l'identification et la nomination des nouveaux ateliers municipaux sous l'appellation « Édifice Daniel-Legault »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal par ladite résolution numéro 08-07-257 autorisait la direction générale à faire les démarches nécessaires auprès de la *Commission de Toponymie du Québec* afin d'officialiser cette appellation;

CONSIDÉRANT QUE suite à des vérifications auprès de la *Commission de Toponymie du Québec*, aucune démarche n'a été effectuée, en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE l'appellation « Édifice Daniel-Legault » n'est pas conforme et n'a pas lieu d'être.

QUE la résolution numéro 08-07-257 soit abrogée.

QUE l'enseigne située aux ateliers municipaux avec l'identification « Édifice Daniel-Legault » soit retiré.

Adoptée à l'unanimité

11-12-377

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET TRANSPORT) / CESSIION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Sanitaire Morin inc. » s'est vu octroyer le contrat de collecte et transport des matières résiduelles suite, à l'appel d'offres et son addenda, fait à cet effet le 12 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Sanitaire Morin inc. » a été vendue le 9 novembre 2011, à la compagnie « EDB » (*Enlèvement de déchets Bergeron inc*);

CONSIDÉRANT QU'à l'article 1.26 du cahier de charges, il est clairement spécifié que la Ville de Brownsburg-Chatham doit donner son autorisation écrite, à une cession partielle ou totale des contrats de l'adjudicataire, soit en l'occurrence, l'entreprise « Sanitaire Morin inc. »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « EBD » (*Enlèvement de déchets Bergeron inc*) possède l'expérience et les équipements requis pour assurer la poursuite des contrats qui liaient la Ville de Brownsburg-Chatham à l'entreprise « Sanitaire Morin inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise cette cession des contrats de l'entreprise « Sanitaire Morin inc. » à l'entreprise « EDB » (*Enlèvement de déchets Bergeron inc*).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

11-12-378

NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Sylvain Allard au poste de directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'assurer une direction aux opérations de ce service;

CONSIDÉRANT QUE madame Sonja Lauzon, chef de division – Entretien et approvisionnement possède les connaissances, les compétences et le leadership pour assumer l'intérim de ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Que le Conseil municipal nomme madame Sonja Lauzon, à titre de directrice par intérim du Service des travaux publics et majeure, son salaire de 33 1/3 %, et ce, rétroactivement au 11 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**11-12-379 AJUSTEMENT SALARIALE – SECRÉTAIRE DE
DIRECTION/AGENT DE RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE Madame Lisa Cameron, secrétaire de direction/agent de ressources humaines a assuré le travail de secrétaire de direction, à la direction générale pour la période du 16 novembre 2010 au 14 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE son travail fut apprécié et essentiel durant la période d'absences de la secrétaire de direction/direction générale de son poste pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT QUE madame Lisa Cameron a accompli les tâches relatives à ce remplacement avec efficacité et compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise une hausse de 15% du salaire de Madame Cameron pour toute la période où elle a assumé ces fonctions de remplacement.

Adopté à l'unanimité

**11-12-380 AJUSTEMENT SALARIALE – SECRÉTAIRE DE
DIRECTION/DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE madame Line Milo, secrétaire de direction a assumé un surcroît important de travail pour la période du 19 avril 2011 au 2 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE son dévouement fut essentiel durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE madame Line Milo a accompli différentes tâches supplémentaires avec efficacité et compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise une majoration de 15% du salaire de Madame Milo pour toute la période où elle a assumé cette surcharge de travail.

Adopté à l'unanimité

LOISIRS & CULTURES

**11-12-381 AUTORISATION DE LAISSER LA GESTION DU CAMP
DE JOUR POUR LES CITOYENS DE BROWNSBURG-
CHATHAM AU PARC CARILLON ET AUTORISATION
D'UN BUDGET DE 12 073 \$**

CONSIDÉRANT que l'expertise du Parc Carillon est reconnue par la Ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT que pour l'instant, la Ville ne possède pas les installations requises pour la tenue d'un camp de jour estival de qualité sur son territoire;

CONSIDÉRANT le succès rencontré l'an passé au Parc Carillon et les bons commentaires des parents;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte par le responsable du camp de jour du Parc Carillon ;

CONSIDÉRANT que le remboursement des frais de non-résidents s'éleva à 9 639.86 \$, toutes taxes incluses pour l'été 2011;

CONSIDÉRANT une possible augmentation des inscriptions pour l'édition 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement de l'entente avec les services du Parc Carillon (9155-5128 *Québec Inc.*), pour un montant de 12 073 \$, toutes taxes incluses et accepte que la responsabilité du camp de jour 2012 de la Ville de Brownsburg-Chatham soit assumée par le Parc Carillon, et autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

11-12-382

« SOCIÉTÉ CULTURELLE DU PAVILLON DES JARDINS » – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE (2012)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* », au montant de 10 000 \$, pour l'aider dans l'organisation de ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham verse une aide financière, au montant de 5 000 \$, à la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* » pour l'aider dans l'organisation de ses activités.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QU'une somme de 2 500 \$ soit assumée par la Ville de Brownsburg-Chatham et qu'une somme de 2 500 \$ soit prélevée à même le montant d'une aide financière versée, à la Ville de Brownsburg-Chatham au bénéfice des organismes à caractère socioculturel ou communautaire par la firme « *Gens environnementale Nord-Sud* » « GENS », le tout totalisant la somme forfaitaire de 5 000 \$.

QUE le Conseil municipal autorise également que ladite Société puisse bénéficier gratuitement de la location de la salle communautaire de l'Édifice Louis-Renaud pour ses expositions à caractères artistiques.

QU'UNE demande écrite devra être déposée, à la Ville de Brownsburg-Chatham pour la location gratuite de ladite salle, et ce, 30 jours à l'avance.

QUE le versement de l'aide financière de la Ville à ladite Société est conditionnel à la production des états financiers 2011 de la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* ».

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11-12-383

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE UN USAGE ADDITIONNEL AU COMMERCE DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-224

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 octobre 2011;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 7 novembre 2011 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 novembre 2011;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre qu'un usage additionnel à un usage principal commercial soit autorisé dans la zone centre-ville Cv-224;

ATTENDU QUE qu'un usage additionnel à un usage principal commercial est autorisé à la condition que cet usage additionnel soit autorisé dans la zone comme usage principal;

ATTENDU QUE la zone visée par la requête est localisée dans le périmètre du centre-ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette requête s'inscrit dans la démarche de revitalisation et de relance économique du centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant à la grille de la zone centre-ville Cv-224, un énoncé sous l'onglet «Dispositions spéciales» au point (7), à la suite de la note (6), le libellé suivant :

« (7) art. 34 Usages additionnels au commerce »

Le «(7)» apparaît à la grille sous les usages de commerce autorisés.

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et
greffier par intérim

Avis de motion : Le 3 octobre 2011
Adoption du projet : Le 3 octobre 2011
Adoption du 2^e projet : Le 7 novembre 2011
Adoption du Règlement : Le 5 décembre 2011
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-12-384

**ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE
PROMOTEUR ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE
9216-8988 QUÉBEC INC VISANT LE PROJET
RÉSIDENTIEL DOMAINE CADIEUX / COMPENSATION
POUR MILIEUX HUMIDES**

ATTENDU QUE le rapport technique de caractérisation écologique du projet résidentiel Domaine Cadieux situé sur le lot 582 du canton de Chatham, préparé par Anne Keough, biologiste, sous le dossier numéro K INVE 2-2-15, en date du 7 octobre 2011, vise à identifier les contraintes environnementales présentes sur le site, dont la délimitation de trois (3) milieux humides a été réalisée et la présence d'une colonie de carex folliculé, une espèce floristique susceptible d'être désignée, a été notée (annexe 1);

ATTENDU QU'une note technique ayant pour objet la compensation proposée dans la cadre du remblai des milieux humides pour la mise en œuvre du développement immobilier Domaine Cadieux, a été préparée par Anne Keough, biologiste, en date du 1^{er} décembre 2011 (annexe 2);

ATTENDU QU'un protocole d'entente promoteur entre la Ville et la compagnie 9216-8988 Québec inc est déjà intervenu pour encadrer les infrastructures et les travaux municipaux sur le site visant le projet résidentiel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une disposition au protocole d'entente entre le promoteur et la Ville relativement à une compensation à définir en vue du remblai des trois (3) milieux humides fermés décrits dans le rapport de caractérisation écologique pour le site d'accueil du projet résidentiel Domaine Cadieux;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) requiert que pour que le remblai de ces milieux humides fermés soit rendu possible, il y a lieu d'établir une compensation pour la perte desdits milieux humides selon la politique provinciale;

ATTENDU QUE quatre (4) lots situés dans le secteur nord de la Ville sont visés pour cette compensation, qu'ils occupent une superficie de 3,07 hectares et que la superficie qui y sera conservée est supérieure à la superficie recommandée par le ministère;

ATTENDU QUE les quatre (4) lots visés sont la propriété de la Ville;

ATTENDU QUE les quatre (4) lots identifiés sont 1014-16 (matricule 2667-85-6434), 1014-17 (matricule : 2667-86-8529), 1014-15 et 1015-37 (matricule : 2667-86-0433) et 1014-13 et 1015-36 (matricule 2667-75-8240) (annexe 3);

ATTENDU QUE le site de compensation proposé est situé à proximité d'un milieu humide d'importance et qu'il y a également présence d'une tourbière, ce qui en fait un secteur désigné par la conservation et la biodiversité;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette compensation sera soumise pour approbation auprès du MDDEP en vue de rencontrer ses exigences de protection environnementale;

ATTENDU QUE, suite à l'acceptation de la proposition de compensation, telle que définie dans la note technique de Anne Keough, biologiste, le promoteur s'engage à acquitter les frais liés à l'acquisition des quatre (4) lots visés en guise de compensation selon la valeur inscrite à la fiche de propriété;

AINSI, la présente disposition fera partie intégrante de l'entente promoteur :

- les quatre (4) lots identifiés sont 1014-16 (matricule 2667-85-6434). 1014-17 (matricule : 2667-86-8529), 1014-15 et 1015-37 (matricule : 2667-86-0433) et 1014-13 et 1015-36 (matricule 2667-75-8240) représentent la contrepartie aux fins de la compensation;
- le site de compensation visé présente des caractéristiques intéressantes pour une transplantation de plusieurs individus de carex folliculé, permettant ainsi que le milieu naturel soit enrichi et la valeur écologique du site augmentée;
- suite à l'acceptation de la proposition de compensation par le MDDEP, le promoteur s'engage à acquitter le coût d'achat des quatre (4) lots visés à la Ville en guise de compensation selon la valeur marchande (ou indiquée à la fiche de propriété); ces lots seront cédés à la Ville en guise de compensation et une servitude de conservation y sera liée afin d'en assurer la conservation à perpétuité.

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, selon les documents déposés au soutien de la présente compensation :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim monsieur René Tousignant et monsieur le Maire, Georges Diné à signer au nom de la Ville tout document ou entente, visant cette compensation et ainsi la mise en œuvre du projet de développement résidentiel Domaine Cadieux.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-12-385

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE
JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 2011-00021 – CRÉATION DES LOTS 4 957 884
À 4 957 889 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE monsieur Jacques Lacasse, pour et au nom Le Domaine Lacasse de Brownsburg inc, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 4 957 884 à 4 957 889 (en territoire touché par la rénovation cadastrale) à partir des lots 4 234 466 et 4 236 834 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 7590, minute 2296, en date du 25 octobre 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE le projet d'opération cadastrale vise la création de six (6) lots distincts, soit les lots 4 957 884 à 4 957 889 du cadastre du Québec. Ces lots sont destinés à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue des Cristaux et la route du Nord;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 106,70 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

**TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures
(hygiène du milieu))**

11-12-386

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS. » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR SUR LA RUE LYNDA-MORIN (À LA FIN DE SAINT-LOUIS) ET DE SAINT-LOUIS (DE LYNDA-MORIN À LA RUE PRINCIPALE)/ DÉCOMPTE #5

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* », relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / décompte numéro 5;

CONSIDÉRANT QUE le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-08-332;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le numéro 162-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 1 833,81 \$, toutes taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / décompte numéro 5, à la firme d'ingénierie « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* ».

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-12-387

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR SUR LA RUE DES ÉRABLES (DE LA RUE PRINCIPALE À LA RUE MOUNTAIN/ DÉCOMPTE #5

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* », relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) / décompte numéro 5;

CONSIDÉRANT QUE le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-08-333;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le numéro 162-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 2 304,55 \$, toutes taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) / décompte numéro 5, à la firme d'ingénierie « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* ».

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-12-388

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS. » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT. D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES POUR LA RUE PRINCIPALE (DU COUVENT À DES ÉRABLES), (ENTRE WOODBINE ET OAK) ET BASSIN DE RÉTENTION / DÉCOMPTE #5

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* », relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (du Couvent à des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte numéro 5;

CONSIDÉRANT QUE le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-06-250;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le numéro 162-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 8 731,16 \$, toutes taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (du Couvent à des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte numéro 5, à la firme d'ingénierie « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* ».

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010.

Adoptée à l'unanimité

11-12-389

MODIFICATION AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR 3 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – AJOUT DE RUES POUR LA SAISON HIVERNALE 2011-2012

CONSIDÉRANT QU'une analyse était déjà en cours afin de confirmer si le secteur du Lac Diane devait être déneigé par les employés municipaux, lors de la préparation du cahier des procédures des routes d'hiver;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'un accident est survenu sur la montée La Branche, en date du 7 novembre courant, endommageant ainsi un véhicule destiné au déneigement des routes municipales;

CONSIDÉRANT QU'afin de remettre en ordre ledit véhicule de type « Sterling » portant le numéro d'unité 08-115, quelques semaines sont à prévoir et une évaluation complète des dommages est à venir;

CONSIDÉRANT QU'une recherche de camion déneigeur en location a été effectuée et qu'aucune disponibilité n'est actuellement possible;

CONSIDÉRANT QUE de mandater un entrepreneur afin d'effectuer une partie de notre déneigement, notamment pour le secteur du Lac Diane, comprenant les rues suivantes :

- Bouchard	0,15 km
- Émile-Hébert	0,32 km
- Perron	1,00 km

Permettrait au Service des travaux publics de la Ville de s'assurer de bien répondre aux besoins en matière de déneigement pour la saison 2011-2012;

CONSIDÉRANT le taux au kilomètre appliqué et les dépenses encourues annuellement pour déneiger ce secteur qui sont à considérer et que suite à une analyse approfondie une économie considérable est envisagée;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du Lac Diane est situé à proximité du secteur 3, secteur déjà entretenu par l'entreprise « T & W Seale », sous la résolution numéro 11-06-174;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la modification du contrat de déneigement pour le secteur 3, pour la saison hivernale 2011-2012, en ajoutant le secteur du Lac Diane, selon les termes et modalités du contrat actuel, auprès de l'entreprise « T & W Seale » pour un montant de 6 151,95 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

11-12-390

PERMIS DE VOIRIE ET RACCORDEMENT ROUTIER – DEMANDE D'AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2012 et qu'il autorise la personne responsable du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité

11-12-391

AUTORISATION DE TRAVAUX – SENTIERS DE MOTONEIGES – « CLUB DE MOTONEIGE LE HIBOU BLANC »

CONSIDÉRANT QU'il existe actuellement un sentier de motoneiges sur des terrains privés situés dans le secteur de Pine Hill, Brownsburg-Chatham, reliant ainsi la piste de notre territoire à celle de Wentworth, pour lesquels des ententes sont déjà en vigueur avec les propriétaires privés;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier nécessite des améliorations à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE le « *Club de motoneige le Hibou Blanc* », gestionnaire du sentier, désire réaliser ces améliorations, et que, pour se faire, ils ont demandé une subvention dans le cadre du « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II »;

CONSIDÉRANT QU'un des critères majeurs pour l'obtention de cette subvention est d'obtenir l'appui de la Ville où les travaux d'améliorations sont effectués;

CONSIDÉRANT QU'une des activités économiques hivernales sur le territoire de Brownsburg-Chatham, notamment dans le secteur de Pine Hill, est la motoneige;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham appui le projet du « *Club de motoneige le Hibou blanc* », déposé dans le cadre « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II ».

QUE le « *Club de motoneige le Hibou blanc* » s'engage à prendre tous les permis nécessaires à la réalisation de son projet auprès des diverses autorités intervenantes, s'il y a lieu.

QUE le « *Club de motoneige le Hibou blanc* » s'engage à maintenir une assurance responsabilité civile d'un minimum de 2 000 000 \$ en tout temps, durant l'année en cours; soit 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité

11-12-392

RENOUVELLEMENT DES DROITS DE PASSAGE ET AUTORISATION AU « CLUB DE MOTONEIGE ARGENTEUIL INC. » À TRAVERSER DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX, POUR LA SAISON D'HIVER 2011-2012, AINSI QUE L'UTILISATION DE CERTAINS CHEMINS OU EMPRISES DE RUES APPARTENANT À LA VILLE, LE TOUT CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une demande d'autorisation du « *Club Motoneige Argenteuil Inc.* » pour renouveler des droits de passage et de traverses sur plusieurs chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur les véhicules hors route*, la circulation des véhicules hors route dans les chemins municipaux, sur une distance de plus de 500 mètres, doit être autorisée par un règlement municipal ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur les véhicules hors route*, les véhicules hors route peuvent traverser à angle droit le chemin à la condition qu'une signalisation routière y indique un passage pour véhicules hors route et que la distance de visibilité des véhicules routiers y circulant soit conforme à la réglementation applicable ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'être en mesure d'obtenir l'autorisation du Ministère des Transports du Québec (MTQ), une autorisation de la Ville de Brownsburg-Chatham est requise;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation de ces traverses sera adéquatement installée en collaboration avec le « *Club Motoneige Argenteuil Inc.* »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'une attention particulière devra être portée à la traverse de la montée La Branche à l'effet d'éviter, en tout temps, toute accumulation de neige sur la voie publique ou sur les accotements et le « *Club de Motoneige Argenteuil* » devra donc assurer le dégagement de la neige sur une distance de six (6) mètres de chaque côté du sentier, et ce, afin d'avoir une visibilité complète de la circulation routière ainsi que celle des motoneiges qui s'apprêtent à franchir cette montée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le « *Club Motoneige Argenteuil Inc.* » à traverser les chemins municipaux suivants, et ce, conditionnellement à ce que la responsable du Service des travaux publics ait fait les vérifications préalables nécessaires :

1. Montée La Branche entre la propriété de monsieur Michel Leclair, près de sa limite Sud et de l'Autoroute 50 ;
2. Montée Staynerville Est : approximativement face à la propriété située au numéro civique 212, à l'endroit existant;
3. À l'intersection du chemin Dumoulin et de la montée Hall (viaduc);
4. Chemin Dumoulin sur environ 30 mètres pour contourner la propriété portant le numéro civique 428;
5. Traverse du viaduc de la montée Hall pour suivre ensuite la 50 du côté Sud en direction Ouest;
6. Longer l'autoroute 50, direction Ouest à partir de la montée Hall sur 2 km pour se rendre à l'ancienne voie ferrée;
7. Longer la montée Dumoulin sur environ 500 mètres afin d'éviter le cours d'eau;
8. Montée Cushing, à environ 600 pieds de la 2^{ième} Concession Ouest;
9. 2^{ième} Concession Est : 500 pieds au Nord de la montée Cushing;
10. Montée Cushing Sud : près du numéro civique 20 jusqu'à la route 344 ;
11. Rue Leclair à partir de la route 344 jusqu'à la rivière des Outaouais;
12. Montée La Branche, sous l'autoroute 50, vers le secteur Saint-Philippe, afin de tourner à gauche à la hauteur des Autobus Campeau;
13. Route 148 (juridiction provinciale) afin de rejoindre la montée Saint-Philippe ainsi que la montée Cushing;
14. Chemin de la Rivière-du-Nord, à partir de l'Autoroute 50, environ 0,25 kilomètre afin de se rendre sur les terres de Monsieur Ross Graham (numéro civique 132), continuer vers l'ouest sur une distance de 0,5 kilomètre (le sentier arrivant du côté droit du chemin de la Rivière du Nord), emprunter ensuite ledit chemin sur une distance de 300 pieds, traverser à gauche du chemin pour arriver enfin sur les champs de monsieur Lauzon; et

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

15. Traverse de la montée Robert, près de la 2^{ième} Concession pour se rendre sur les terres de messieurs Jean Lauzon et Grant Beatty.

La traverse du viaduc Hall ne sera toutefois nécessaire que lorsque la présente voie de contournement sera fermée ou en raison de l'ouverture de sentiers en direction de Grenville.

QUE la présente demande visant diverses traverses et droits de passage soient soumise auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour une autorisation de leur part;

QUE le Club de motoneige d'Argenteuil est tenu de maintenir en vigueur pour la saison 2011-2012 une assurance responsabilité civile minimale de 2 000 000 \$;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham donne lesdites autorisations à la condition toutefois que l'équipement du Club, nécessaire à l'aménagement des pistes, ne fasse pas en sorte que la neige située sur le bord des rues et des chemins ne se retrouve dans l'assiette desdites rues et desdits chemins.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Club de Motoneige d'Argenteuil, à supporter le Service des travaux publics de la ville, à installer adéquatement la signalisation à ces dites traverses.

Adoptée à l'unanimité

11-12-393

AUTORISATION D'ACHAT ET INSTALLATION DE TROIS (3) AÉROTHERMES À L'ARÉNA GILLES-LUPIEN DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – DÉPENSE REMBOURSÉE À 100% PAR LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QUE l'aréna de Brownsburg-Chatham est un bâtiment supra local qui accueille des gens de plusieurs villes avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU'annuellement nous recueillons plusieurs commentaires au niveau du manque d'efficacité du système de chauffage dans la section de la cantine et de l'aire d'attente;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation sur place d'un entrepreneur local spécialisé dans le domaine, les aérothermes en place sont non seulement inefficaces mais ne sont pas en nombre suffisant pour réchauffer l'espace;

CONSIDÉRANT QUE simplement remplacer les aérothermes en place pour des aérothermes identiques mais neufs ne réglerait en rien l'efficacité des appareils, puisque l'installation électrique n'est actuellement pas adéquate;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les usagers de l'aréna utiliseraient probablement plus souvent les services de la cantine si l'espace était plus agréable et confortable pour y passer du temps et potentiellement permettrait aussi d'attirer des gens en plus grand nombre;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de l'aréna, « Sodem », fera des aménagements pour améliorer la condition des espaces de repos, tel que le remplacement des tables et chaises en place;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par « Les Contrôles Industriels 3000 », pour l'ajout d'un (1) aérotherme supplémentaire, le remplacement des deux (2) aérothermes existants, les modifications électriques nécessaires au bon fonctionnement ainsi que l'installation est de l'ordre de 6 648,96 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour uniquement remplacer les deux (2) aérothermes existants par deux (2) autres aérothermes identiques, sans correctifs électriques représente un montant de 3 736,91 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette dépense est remboursée en totalité par la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, sous forme de compte à recevoir pour le budget 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux étaient prévus à la planification budgétaire entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE l'accord de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil est déjà obtenue pour le remplacement des aérothermes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat et l'installation de trois (3) nouveaux aérothermes, incluant les modifications électriques nécessaires et la disposition des vieux équipements, auprès de la firme « Les Contrôles Industriels 3000 inc. » pour un montant total de 6 648,96 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

11-12-394

DEMANDE DE DON DE DEUX (2) TONNES DE SEL POUR LE CHEMIN DU « MONASTÈRE VIERGE MARIE LA CONSOLATRICE »

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Brownsburg-Chatham a l'habitude de supporter le « Monastère Vierge Marie la Consolatrice », et ce, suite à une requête de leur part, en accordant un don de sel à déglacer de deux (2) tonnes métriques pour faire l'entretien de leur chemin durant l'hiver;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette année, nous avons aussi reçu une telle demande qui représente une dépense de 110,78 \$ par tonne métrique, plus le temps de livraison sur le site qui est sur le chemin de la Carrière;

CONSIDÉRANT QUE le monastère ne se finance que par les produits du terroir fabriqués directement sur place ainsi que les visites touristiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des travaux publics, à donner au « *Monastère Vierge Marie La Consolatrice* » deux (2) tonnes de sel pour sabler leur chemin pour la saison hivernale 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h30 à 19h55 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

11-12-395

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

Monsieur René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et
greffier par intérim